

Luminus Basic Electricité

(janvier-mars 2019)

Conditions particulières : (EBAC2.0)

Consommateurs : résidentiels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : indéterminée

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.



VOS AVANTAGES :						
É Économie	№ Facilité	*** Service				
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	Vous gérez votre compte et vos factures dans My Luminus, votre zone client en ligne.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.				
	SERVICES INCLUS:					
	My Luminus					
	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.					

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

Énergie fournie par Luminus

Coût de transport de l'énergie

Taxes et redevances

TVA 21%



ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE:

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
FI	Le produit gue vous utilisez	-	52,56%	47,44%	-
FL	L'énergie fournie par Luminus	33,18%	35,12%	31,70%	-
WAL	Le produit gue vous utilisez	-	55,67%	44,33%	-
VVAL	L'énergie fournie par Luminus	35,46%	35,93%	28,61%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire						Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit					
Énergie (c€/kWh)	9,29	10,37	8,29	8,29				
Redevance fixe (€/an)¹	24,20	24,20		-				

	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	2,57	3,19
Coûts cogénération (c€/kWh)²	0,40	-

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.
2 Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législativ. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez plus amples informations sur www.luminus.be.

Coûts du transport de l'énergie :

		Coûts de distribution (c€/kWh)							
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi- Jour	horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédéral (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kW/an)(**)
	GASELWEST	17,35	17,35	11,65	3,93	2,10	4,67	0,1750	109,24
	IMEA	12,53	12,53	9,40	3,19	1,99	4,67	0,1511	86,29
	IMEWO	13,78	13,78	9,23	3,21	2,09	4,67	0,1982	90,15
	INFRAX WEST	13,55	13,55	10,90	4,67	1,96	5,24	0,1645	92,83
	INTER-ENERGA	12,07	12,07	9,96	4,28	1,91	5,24	0,2531	85,49
FL	INTERGEM	11,74	11,74	7,79	2,75	2,01	4,67	0,2146	77,21
	IVEG	13,85	13,85	9,91	3,41	2,40	5,24	0,0576	98,63
	IVEKA	15,75	15,75	11,25	3,81	1,74	4,67	0,0275	89,79
	IVERLEK	14,27	14,27	9,86	3,35	1,94	4,67	0,1899	91,42
	PBE	13,80	13,80	10,56	5,47	1,99	5,24	0,2931	92,34
	SIBELGAS-N	15,53	15,53	11,27	4,10	2,18	4,67	0,3408	102,49
	AIEG	8,36	8,83	6,66	7,07	4,14	26,39	0,3485	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	3,01	17,86	0,3485	-
	GASELWEST	14,60	14,60	8,17	5,42	3,28	5,54	0,3485	-
	ORES (Brabant Wallon)	8,90	9,43	5,54	4,59	3,98	17,73	0,3485	-
	ORES (EST)	14,09	15,05	8,49	6,80	4,15	16,84	0,3485	-
	ORES (Hainaut Electricité)	10,31	10,85	6,89	5,87	4,04	17,73	0,3485	-
WAL	ORES (Luxembourg)	12,14	12,89	7,51	6,12	4,15	17,73	0,3485	-
	ORES (Mouscron)	7,35	7,72	5,10	4,42	3,89	17,73	0,3485	-
	ORES (Namur)	11,09	11,74	6,94	5,88	4,00	17,73	0,3485	-
	ORES (Verviers)	14,88	15,81	9,12	7,41	4,00	17,12	0,3485	-
	PBE	11,07	11,07	8,00	5,80	3,30	6,35	0,3485	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	3,78	19,90	0,3485	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	3,97	21,09	0,3485	-

3 Taxes	axes et redevances :		WAL
Cotisat	ion Fonds énergie (*) (€/mois)		
Cotisat	ion sur l"énergie (c€/KWh)	0,2331	0,2331
Redeva	ance de raccordement (*)(**) (c€/KWh)	-	0,0750

(*) TVA non applicable. (**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant orfaitaire de € 0,075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Index (HTVA): Belpex = 71,07

Formules tarifaires pour le coût de l'énergie (HTVA) :
Jour (compteur de jour) = 0,11 x Belpex + 0,15
Jour (compteur de jour et de nuit) = 0,12 x Belpex + 0,30

et nuit = 0,10 x Belpex + 0,05 Exclusif nuit = 0,10 x Belpex + 0,05

Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé tous les trimestres. Les trimestres commencent le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. Le paramètre d'indexation est basé sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Day-Ahead Belpex Baseload (ci-après Belpex) durant le trimestre de fourniture, telles que disponibles sur le site Web www.belpex.be. La valeur Belpex du trimestre en cours n'est connue qu'à la fin du trimestre. Les prix affichés sont calculés sur la base de la dernière valeur Belpex connue (trimestre précédent). L'historique des valeurs Belpex peut être consulté sur le site Web www.luminus.be. Nous nous réservons le des valeurs Belpex peut etre consulte sur le site Web www.luminus.be. Nous nous reservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau. Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres composant la formule tarifaire indexée, est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe

par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par la CREG et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Tarif exclusivement en ligne (plus d'information sur www.luminus.be)

Facture digitale pour faciliter votre administration.

Service client accessible par email ou en ligne grâce à My Luminus, votre espace client

Sans préjudice de l'article 9 des Conditions générales, nous pouvons résilier votre contrat, si nous constatons, pendant la durée du contrat, que vous ne respectez plus la condition de facturation digitale et/ou contact avec le Service Clientèle via email et en ligne via My Luminus, pour autant que nous vous en informions au moins 2 mois à l'avance par email. Si vous ne vous mettez pas en ordre avant la fin du contrat et n'avez pas non plus changé de fournisseur à la fin du contrat, nous continuerons à vous approvisionner sur la base d'un contrat Luminus Optimal, dont les prix et conditions sont disponibles sur www.luminus.be.

Le programme de fidélité Luminus EXTRAS! n'est pas inclus dans ce tarif.



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus Basic Electricité est un contrat à durée indéterminée.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chier Luminus, ce coma entierla en vigleur à la date de deut de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Basic Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



Vous pavez d'avance un acompte de trois mois et choisissez votre mode de paiement (domiciliation, virement ou tout autre mode de paiement proposé par Luminus). Si vous optez pour la domiciliation, vous ne recevrez pas de factures d'acompte. mais uniquement votre décompte annuel. Toutes vos factures seront toutefois disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.

Client sur www.luminus.be.
En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR. En cas de paiement tardif, vous êtes en outre tenu au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal. Si nous avons transmis votre facture à un tiers, vous êtes également redevable d'une indemnisation forfaitaire de 10 % sur chaque montant impayé, avec un minimum de 55 EUR, en dédommagement des frais de recouvrement extrajudiciaires, sans préjudice du droit de prouver des dommages et préjudices supérieurs.